



# Solaire thermique pour une copropriété privée à Cagnes-sur-mer (06)

**ADEME**Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

- Energies et Matières Renouvelables
- Provence Alpes Côte-d'Azur



## Bénéficiaire

Copropriété Hippocampe

## Partenaires

- ADEME Direction régionale PACA
- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Coût (HT)

**Montant éligible : 60 k€**

## Financement :

- ADEME : 38 k€

## Bilan en chiffres

- 61 logements
- 50 m<sup>2</sup> de capteurs solaires
- 33 650 kWh produits par an
- 68% des besoins annuels couverts
- 5,4 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an
- 5 600 € économisés en 2015

## Date de lancement

2013

## Pourquoi agir ?

La résidence « Hippocampe » est une copropriété privée de 61 logements située rue Bir-Hakeim à Cagnes-sur-mer. Dans le cadre de travaux de rénovation engagés en 2011, les copropriétaires ont décidé de mettre en place une installation solaire destinée à alimenter l'ensemble des logements en eau chaude sanitaire.

L'enjeu est très important dans un contexte où, avec une consommation de 70 millions de tonnes équivalent pétrole par an, le secteur du bâtiment est le premier consommateur d'énergie en France. Et parmi les postes qui expliquent ces consommations, l'eau chaude sanitaire constitue un élément non négligeable. Une récente étude de l'ADEME et du COSTIC évalue ainsi les besoins journaliers par personne à 56 litres d'eau chauffée à 40°C (*Les besoins d'eau chaude sanitaire en habitat individuel et collectif*, ADEME, COSTIC, mai 2016).

L'opération a été soutenue financièrement par la Direction régionale de l'ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Fonds Chaleur géré par l'ADEME et le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) signé avec le Conseil régional PACA.

### Enseignements :

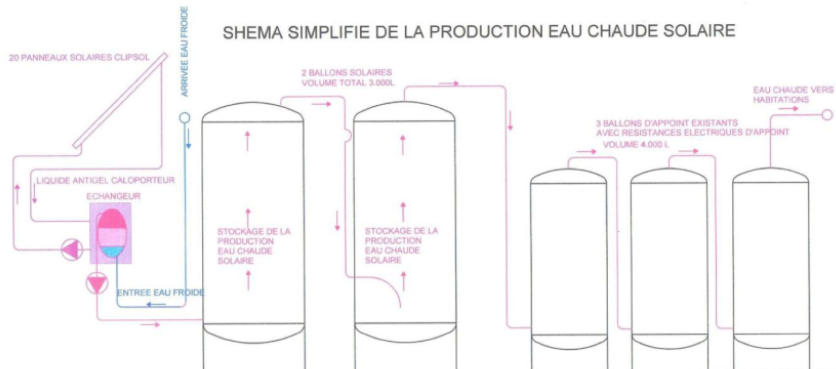
M. Raymond Degano, responsable technique au conseil syndical de la copropriété « Hippocampe » :  
« Notre installation n'a connu aucun incident de fonctionnement et ses performances de production d'énergie ont été supérieures aux estimations faites par notre maître d'œuvre. La qualité de service est saluée par l'ensemble des copropriétaires. Sur le plan économique, nous pensons amortir l'installation plus rapidement que ne l'indiquaient les documentations consultées lors de l'étude préalable. »

## Présentation et résultats

20 panneaux solaires couvrant une surface totale de 50 m<sup>2</sup> ont été installés en toiture terrasse avec une orientation plein Sud. Comme la résidence est située à 500 mètres de la mer et qu'elle est potentiellement exposée à des vents violents, les panneaux ont été posés sur des plots en béton ancrés sur la dalle de la terrasse qui résistent à des rafales de vents parfois supérieures à 200 km/h.

Les panneaux sont reliés à 2 ballons de stockage de 1 500 litres chacun. L'eau stockée dans les ballons est ainsi chauffée à une température d'environ 60°C. Lorsque cette installation ne suffit pas à pourvoir aux besoins, un dispositif d'appoint électrique prend le relai.

L'installation solaire produit 33 650 kWh par an, soit plus de 682 kWh/m<sup>2</sup>, ce qui représente de bonnes performances et un taux de couverture des besoins de 68%. Cette installation permet d'éviter l'émission de 5,4 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.



### POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de l'ADEME :  
[www.ademe.fr/emr](http://www.ademe.fr/emr)

- Le site de l'ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur  
[www.paca.ademe.fr](http://www.paca.ademe.fr)

### CONTACTS

- Copropriété Hippocampe  
M. Raymond Degano  
[degray06@gmail.com](mailto:degray06@gmail.com)

- ADEME Direction régionale Provence Alpes Côte-d'Azur  
Tél : 04 91 32 84 44  
[ademe.paca@ademe.fr](mailto:ademe.paca@ademe.fr)

## Focus

Outre la mise en place de l'installation solaire thermique, les travaux de rénovation ont également permis de réaliser le calorifugeage des canalisations et d'améliorer le réseau. Le cumul de ces actions (installation solaire + amélioration du réseau de distribution) a permis de constater une économie financière annuelle globale de 5 600 euros sur la facture énergétique de la copropriété dès la première année.

## Facteurs de reproductibilité

Pour développer la production de chaleur à partir de sources renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique, etc.), l'Etat a créé un Fonds Chaleur dont la gestion a été confiée à l'ADEME. Les projets d'investissement comme celui de la copropriété « Hippocampe » qui permettent de valoriser un gisement d'énergie solaire disponible en toiture des bâtiments pour la production d'eau chaude sanitaire et ainsi de réduire le recours aux énergies fossiles peuvent être accompagnés par les directions régionales de l'ADEME en termes de conseils, d'expertise ou, sous conditions, de soutiens financiers.



L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

EMR 160 - Août 2016

